

Monter, démonter, utiliser et réaliser la vérification journalière et vérifier, réceptionner et assurer la maintenance des échafaudages de pied

Publics visés :

Entreprises privées, Collectivités, EPIC^(*) et EPA^(**) :

- Toute personne appelée à monter, démonter un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage.
- Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004) des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24m montés par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant, pour sa propre activité.
- Toute personne ayant à réceptionner une prestation de mise à disposition d'un échafaudage monté.
- Mais également toute personne ayant à prévoir et commander une prestation de mise à disposition d'un échafaudage.

Nota : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.

Accessibilité : Session accessible aux personnes en certaines situations de handicap

Pré-requis : Le stagiaire devra :

- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages utilisation et/ou montage ou encadrement de chantier.
- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas).
- Bénéficier d'une aptitude médicale aux travaux en hauteur sans restriction au port de charges.
- Etre formé à l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur.
- Maîtriser :
 - la langue française parlée et écrite.
 - les mathématiques élémentaires.
 - la lecture courante de plans.

Objectifs :

- Monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant dans la limite des montages : Montage façade avec console, Montage porte à faux, Montage poutre de franchissement, Levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage.
- Réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m monté conformément à la notice du fabricant.
- Au sens de la R408 :
 - Réceptionner l'échafaudage avant utilisation.
 - Assurer la maintenance de l'échafaudage.
- Utiliser l'échafaudage dans le cadre de sa mission de vérification.
- Se situer et être acteur de la prévention des risques.
- Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant.
- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied.
- Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied.
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité.

Contenu :

- Les enjeux de la prévention et les rôles et les responsabilités des différents acteurs.
- La prévention des risques : Signaler les situations dangereuses, communiquer, rendre compte.
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- L'examen d'adéquation.
- L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage et/ou réceptionner l'échafaudage avant utilisation.
- L'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage et/ou assurer la maintenance de l'échafaudage.
- L'établissement du compte-rendu/procès-verbal de réception.
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité.
- L'exploitation de la notice du fabricant.
- Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent.
- Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied (cadres et multidirectionnel).
- La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage.
- L'examen de l'état de conservation de l'échafaudage.

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur expérimenté (formation et terrain) dans le domaine du travail en hauteur (depuis 2001) – Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et études de cas réels.

Durée : 3 jours en présentiel

Effectif d'une session : 3 (minimum) à 8 (maximum) participants

Suivi : Émargement collectif et individuel

Évaluation des acquis :

- Questionnaire initial des connaissances.
- Mise en situation finale de mesure des acquis.
- A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis.

Dates : A définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.